

DOSSIER DE MARIAGE

A CELEBRER LE (DATE ET HEURE) : _____

PAR _____

MARIAGE RELIGIEUX ?

Oui Date et lieu de célébration _____

Non

Nous autorisons la publication de notre mariage dans le bulletin communal : oui non

RENSEIGNEMENTS SUR LES FUTURS EPOUX

LE FUTUR EPOUX

Nom

Prénoms

Nationalité

Profession

Salarié : oui – non (1) Employeur

Né le..... à

Adresse

Numéro de téléphone.....

Adresse mail.....

Célibataire, pacsé, veuf de, divorcé de (1)

FILS DE

Nom du père

Prénoms

Profession

Adresse

Divorcé / décédé (1), date et lieu

Consentement (si le futur époux est mineur)

ET DE

Nom de jeune fille de la mère.....

Prénoms

Profession

Adresse

Divorcée / décédé (1), date et lieu

Consentement (si le futur époux est mineur)

LA FUTURE EPOUSE

Nom de jeune fille

Prénoms

Nationalité

Profession

Salarié : oui – non (1) Employeur

Née le..... à

Adresse

Numéro de téléphone.....

Adresse mail.....

Célibataire, pacsée, veuve de, divorcée de (1)

FILLE DE :

Nom du père

Prénoms

Profession

Adresse

Divorcé / décédé (1), date et lieu

Consentement (si la future épouse est mineure)

ET DE

Nom de jeune fille de la mère.....

Prénoms

Profession

Adresse

Divorcée / décédée (1), date et lieu

Consentement (si la future épouse est mineure)

CONTRAT DE MARIAGE

Reçu par Maître

Notaire à Date.....

RESIDENCE PROBABLE APRES LE MARIAGE

N° Rue

CP Ville

TEMOINS

(minimum 1 pour le futur époux et 1 pour la future épouse – maximum 2 chacun)

A. TEMOINS DU FUTUR EPOUX

NOM..... Prénoms

Né (e) le à

Situation de famille..... Nom marital.....

Profession

Adresse

NOM..... Prénoms

Né (e) le à

Situation maritale..... Nom marital.....

Profession

Adresse

B. TEMOINS DE LA FUTURE EPOUSE

NOM..... Prénoms

Né (e) le à

Situation maritale..... Nom marital.....

Profession

Adresse

NOM..... Prénoms

Né (e) le à

Situation maritale..... Nom marital.....

Profession

Adresse

ETAT CIVIL DES ENFANTS A RECONNAITRE EN VUE DE LA LEGITIMATION

Nom..... Prénoms

Date et Lieu de naissance

Nom..... Prénoms

Date et Lieu de naissance

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

➤ **A REUNIR DANS TOUS LES CAS**

- Un extrait d'acte de naissance avec filiation du futur époux (moins de 3 mois avant la date de célébration) ou document en tenant lieu ;
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation de la future épouse (moins de 3 mois avant la date de célébration) ou document en tenant lieu ;
- Affiche de la publication intérieure avec certificat de non-opposition ;
- Certificat de publication extérieure et de non-opposition ou dispense du Procureur ;
- Preuve du domicile ou de la résidence : titre de propriété, certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer, d'assurance pour le logement, de gaz, d'électricité ou de téléphone ;
- Liste des témoins : minimum deux témoins, maximum quatre témoins (photocopie de leur pièce d'identité)
- Preuve de l'identité du futur époux : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou documents délivrés par une autorité publique ;
- Preuve de l'identité de la future épouse : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou documents délivrés par une autorité publique.

➤ **A REUNIR DANS CERTAINS CAS**

- Dispense d'âge pour mineur avant 18 ans révolus ou mineure avant 15 ans révolus délivrée par le Procureur de la République ;
- Main-levée d'opposition ;
- Acte(s) de consentement des ascendants ou du Conseil de famille pour mineur avant 18 ans révolus ;
- Acte(s) de décès des ascendants, s'ils sont tenus au consentement ;
- Acte de décès du précédent conjoint ou acte de naissance portant mention du décès ;
- Copie de la transcription du divorce ou extrait de l'acte de naissance ou de mariage portant mention du divorce pour le futur époux ;
- Copie de la transcription du divorce ou extrait de l'acte de naissance ou de mariage portant mention du divorce pour la future épouse ;
- Certificat du contrat de mariage délivré par le notaire ;
- Dispense de publication délivrée par le Procureur de la République ;
- Autorisation du ministre pour les militaires servant à titre étranger ou lorsque le futur conjoint ne possède pas la nationalité française.

➤ **ETRANGERS : en plus des pièces mentionnées ci-dessus :**

- Certificat de coutume traduit en français et délivré par les Ministères ou les Consuls étrangers ;
- Certificat de célibat délivré par le Consulat ou l'Ambassade ;
- Un extrait de naissance en original et sa traduction visés par le Consulat, l'Ambassade ou un traducteur agréé.

➤ **ENFANT(S) A RECONNAITRE**

- En vue de la légitimation ultérieure : copie(s) du ou des acte(s) de naissance de l'enfant ou des enfants à légitimer